



REGLEMENT

Le concours comporte deux catégories :

- Catégorie 1 : LE DESSIN
- Catégorie 2 : L'EXPRESSION LIBRE

Les œuvres seront exposées le jour de l'arbre de Noël et à ce titre, le comité directeur de l'ASCE votera pour chaque catégorie, les résultats et les prix seront remis ce même jour.

Récompense : Un lot sera remis aux 3 premiers de chaque catégorie.

Présentation des œuvres :

- Un titre (3 mots maximum) sera donné **obligatoirement** à l'œuvre et devra apparaître sur la face avant.
- Le nom, prénom, âge de l'artiste (date de naissance), ainsi que le nom du parent et son service, devront être indiqués au dos de chaque œuvre ou agrafés.
- *Tous les matériaux sont autorisés : peinture, feutres, crayons de couleur, tissus...*
- Les dessins seront au Format A3 obligatoirement (papier blanc ou couleur).

Les œuvres sont à remettre à Charline Roux (STMI), ou Christelle Gentit (SEDAD) **avant le 27 novembre 2015.**

Vous pouvez les rendre avec les cadeaux pour l'arbre de Noël.

